 

Région académique Centre-Val de Loire

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES**

**Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles**

**L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique**

**2025-IFPRA-001**

**APPEL D’OFFRES RELATIF A L’ACQUISITION, L’AMÉNAGEMENT ET LA LOGISTIQUE D’UN CONTAINER POUR ACTIVITES PEDAGOGIQUES**

**Date et heure limites de réception des offres : vendredi 28 novembre 2025 à 15 h 00**

Table des matières

[Préambule 3](#_Toc208589644)

[**I.** **Pouvoir adjudicateur** 3](#_Toc208589645)

[**II.** **Objectifs du présent marché** 3](#_Toc208589646)

[**a.** **Contexte** 3](#_Toc208589647)

[**b.** **Objectifs** 3](#_Toc208589648)

[**III.** **Dispositions générales** 4](#_Toc208589649)

[**a)** **Allotissement** 4](#_Toc208589650)

[**b)** **Durée** 4](#_Toc208589651)

[Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 2 ans non reconductible. 4](#_Toc208589652)

[**c)** **Prix** 4](#_Toc208589653)

[**d)** **Contenu du dossier de consultation** 4](#_Toc208589654)

[**IV.** **Transmission des offres** 4](#_Toc208589655)

[**V.** **Examen des candidatures** 6](#_Toc208589656)

[**a.** **Examen des candidatures** 6](#_Toc208589657)

[**b.** **Critères d’appréciation de la valeur des offres** 6](#_Toc208589658)

[**VI.** **Attribution** 7](#_Toc208589659)

[**VII.** **Modalités de règlement** 8](#_Toc208589660)

[**VIII.** **Modification de la dénomination du titulaire du marché** 8](#_Toc208589661)

[**IX.** **Confidentialité** 8](#_Toc208589662)

[**X.** **Résiliation du marché** 9](#_Toc208589663)

[**XI.** **Redressement ou liquidation judiciaire** 9](#_Toc208589664)

[**XII.** **Règlement des litiges** 9](#_Toc208589665)

# Préambule

Ce Règlement de la Consultation a pour objet de définir les modalités de participation à l'appel d'offres lancé par l’IFPRA C-VL pour l’acquisition, l’aménagement et la logistique d’un container mobile pédagogique. Il détaille les conditions générales de la consultation, le prix, la durée, les critères de sélection des offres, les modalités de règlements et les exigences administratives attendues.

Dans ce document :

* La société proposant une offre est désignée par le terme « candidat » ;
* La société obtenant le marché est désignée le « titulaire » ;
* Les termes « commanditaire », « maître d’ouvrage » et « IFPRA C-VL » désigne l’Institut de formation professionnelle en région académique Centre-Val de Loire en sa qualité de maître d’ouvrage du présent marché. L’IFPRA C-VL représente le pouvoir adjudicateur du présent marché ;
* Le terme « Dispositif mobile » désigne le container mobile pédagogique objet du présent marché.

Ce marché est constitué de 3 lots distincts.

1. **Pouvoir adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur est le l’Institut de formation professionnelle en région académique

Adresse : 2 rue carbone – CS 80017 - 45072 Orléans cedex 2.

Téléphone : 02 38 83 48 00

SIRET : 18450310000036

Personnes en charge du dossier :

* Celia Bielecka Beaumont <celia.bielecka-beaumont@ac-orleans-tours.fr>
* Adélie Jamet <adelie.jamet@ac-orleans-tours.fr>

Représentant de l’IFPRA C-VL : Monsieur GRANSEIGNE Stéphane - directeur de l’IFPRA et Délégué de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue.

1. **Objectifs du présent marché** 
   1. **Contexte**

Conformément au contexte exposé dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières et dans le cadre de notre projet de sensibilisation à la cybersécurité, il est essentiel de mettre à disposition un espace mobile adapté, destiné à promouvoir les métiers du numérique et à sensibiliser à la cybersécurité sur l’ensemble du territoire régional. L'acquisition d'un container aménagé répond à ce besoin en offrant un environnement propice à l'apprentissage et à la sensibilisation aux enjeux de la sécurité informatique.

L'acquisition d'un container aménagé, selon les spécifications techniques définies dans le CCTP, permettra à l’IFPRA C-VL de disposer d’un outil au service de l’attractivité des métiers de la cybersécurité et de la formation des professionnels utilisateurs du numérique.

A ce titre, la présente consultation est constituée de trois lots :

* **Lot 1 : Acquisition d’un container**
* **Lot 2 : Aménagement** **intérieur du container pour activités pédagogiques**
* **Lot 3 : Déplacement du container et stockage éventuel**
  1. **Objectifs**

Le présent marché vise à fournir à l’Institut de formation professionnelle en région académique Centre-Val de Loire (IFPRA C-VL) un container aménagé selon des spécifications techniques précises. Ce container sera utilisé pour dispenser des formations itinérantes à la cybersécurité afin de favoriser et démocratiser leur accessibilité mais aussi de répondre aux besoins croissants en matière de compétences numériques et de sécurité informatique.

A ce titre, le présent marché vise à :

* Acquérir un container ;
* Aménager le container ;
* Assurer le déplacement du container et potentiellement son stockage.

1. **Dispositions générales**
2. **Allotissement**

Le présent marché est alloti en trois (3) lots distincts :

* **Lot 1 : Acquisition d’un container**
* **Lot 2 : Aménagement intérieur du container pour activités pédagogiques**
* **Lot 3 : Déplacement du container et stockage éventuel**

Aucune variante n’est acceptée.

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.  
Un même candidat peut se voir attribuer plusieurs lots.

Le stockage du container peut être proposé comme une **option facultative** dans le cadre du lot 3.

1. **Durée**

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 1 an reconductible à l’exception du lot 1 et 2.

1. **Prix**

La proposition financière intègrera et détaillera l’ensemble des coûts relatifs à la prestation. Les postes (nombre de jours estimés pour la livraison, pour les formations, les frais de missions…) devront être détaillés dans le devis du prestataire (BPU & DQE à renseigner).

Les montants seront exprimés hors TVA en appliquant les taux de TVA en vigueur lors de l’établissement des factures.

Tous les documents, inscriptions sur le matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

1. **Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

* Le présent règlement de consultation (RC) ;
* Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
* Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
* Bordereau des Prix Unitaires (BPU) des lots 1,2 et 3 ;
* Devis Quantitatif Estimatif (DQE) des lots 1,2 et 3 ;
* Acte d’engagement (ATTRI 1 et ATTRI 2) ;
* Imprimés DC1 et DC2.

Le dossier de consultation est disponible par téléchargement sur le site du profil acheteur <http://www.marches-publics.gouv.fr>

1. **Transmission des offres**

La date limite de remise de l’offre est fixée au vendredi 28 novembre 2025 à 15 h 00.

Conformément aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143- 4 du Code de la commande publique, les candidats doivent produire les pièces suivantes par ordre de priorité en cas de contradiction entre elles :

* L’acte d’engagement (formulaire ATTRI1) et ses annexes éventuelles ;
* Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
* Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
* Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
* Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), le cas échéant ;
* Le cadre de réponse du candidat, y compris les variantes ou précisions techniques validées ;
* Les plans, schémas, fiches techniques et notices remis par le titulaire et acceptés par le maître d’ouvrage ;
* L’acte spécial de sous-traitance (ATTRI2), s’il y a lieu.

Les formulaires de candidature (DC1, DC2…) ne sont pas constitutifs du marché mais doivent être produits au moment de la remise des offres.

* Éléments à fournir dans le cadre de réponse :

Le candidat devra transmettre sa réponse à partir du document « Cadre de réponse » joint au présent marché.

Ce document pourra être enrichi d’un mémoire technique, visant à détailler la proposition. Il devra faire référence au « Cadre de réponse ».

Les éléments de réponse devront détailler :

. la valeur technique du matériel proposé,

. les conditions de livraison,

. les conditions de service après-vente.

* Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 à L2141-5 et L 2141-7 à L 2141-11 notamment qu’il satisfait aux obligations concernant l’emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail,

- Extrait Kbis ou à défaut le justificatif d'attribution par l'INSEE d'un numéro d'identification.

* Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des deux derniers exercices disponibles,

- Preuve d’une assurance pour les risques professionnels.

* Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principales prestations réalisées au cours des deux dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire privé ou public,

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

- Déclaration indiquant les moyens humains dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

**Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

*-* Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : [http://www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr/). Les dépôts de candidatures sous format papier ne sont pas autorisés.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

- Renseignements complémentaires

Echanges pendant la passation du marché

Pour chaque étape de la procédure, tous les échanges effectués avec les candidats seront obligatoirement faits électroniquement via le profil acheteur de l’IFPRA C-VL (<http://www.marchespublics.gouv.fr>) pour l’ensemble des offres.

Afin de recevoir les différents courriers, l’attention des candidats est attirée sur le fait qu’ils devront inscrire **une adresse mail valide** sur la plateforme de dématérialisation.

Les échanges peuvent concerner les éventuelles demandes de compléments, de précisions, de régularisation, l’information des candidats non retenus, la notification du marché et les éventuelles informations de décision de déclaration sans suite sans que cette liste ne soit exhaustive.

Adresses supplémentaires et points de contact.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 2 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Tous les documents doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

1. **Examen des candidatures**
   1. **Examen des candidatures**

Lors de l’analyse des candidatures, en application de l’article R2144-2 du code de la commande publique, si des pièces ou informations, dont la production était réclamée, sont absentes ou incomplètes, il peut être demandé à tous les candidats concernés, de compléter leur dossier de candidature dans un délai maximum de cinq jours.

Conformément à l’article R2144-7 du code de la commande publique, si le candidat ne satisfait pas aux conditions de participation ou ne peut pas produire dans le délai imparti les documents, compléments ou explications requis par l’IFPRA C-VL, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

* 1. **Critères d’appréciation de la valeur des offres**

Les offres seront notées sur 100 points. Les barèmes de notation sont :

0 : absence d’information

de 1 à 50 : réponse insatisfaisante

de 51 à 75 : réponse satisfaisante

de 76 à 100 : réponse très satisfaisante

Les critères d’évaluation pour le lot 1 – container brut sont :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Pondération | Critère d’évaluation |
| Prix | 40% | Le maximum de points sera attribué au candidat dont l’offre de prix est la moins disante.  La note pour les autres offres est calculée ainsi :  Note = MAX x prix de l’offre la moins disante / prix de l’offre du candidat |
| Délais de livraison | 20 % | Capacité à respecter les délais fixés.  Engagements supplémentaires ou facilités logistiques valorisés. |
| Conformité technique et robustesse | 30% | Qualité structurelle (état neuf/occasion, certification CE, résistance).  Adéquation avec les besoins précisés (20 à 40 pieds, prêt pour aménagement). |
| Environnement | 10% | Provenance |

Les critères d’évaluation pour le lot 2 - l’aménagement du container sont :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Pondération | Critère d’évaluation |
| Valeur technique | 40% | Qualité et pertinence de l’aménagement proposé (fonctionnalités pédagogiques, confort d’usage, sécurité).  Respect des normes (électricité, accessibilité PMR, matériaux ignifugés).  Modularité de l’espace (capacité à accueillir plusieurs types d’activités, assises/debout, fixation d’équipements).  Pertinence et variété des propositions d’aménagement (minimum 3 variantes attendues). |
| Prix | 30% | Le maximum de points sera attribué au candidat dont l’offre de prix est la moins disante.  La note pour les autres offres est calculée ainsi :  Note = MAX x prix de l’offre la moins disante / prix de l’offre du candidat |
| Environnement | 10 % | Éco-responsabilité, durabilité et efficacité énergétique |
| Délais & SAV | 20% | Délais de livraison  Qualité du service après-vente |

Les critères d’évaluation pour le lot 3 – le déplacement et stockage du container sont :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Pondération | Critère d’évaluation |
| Prix | 40% | Tarification des déplacements unitaires (allers-retours).  Devis optionnel clair et détaillé pour le stockage.  Le maximum de points sera attribué au candidat dont l’offre de prix est la moins disante.  La note pour les autres offres est calculée ainsi :  Note = MAX x prix de l’offre la moins disante / prix de l’offre du candidat |
| Organisation logistique et sécurité des opérations | 20 % | Pertinence des moyens mis en œuvre pour la manutention (grue, transport adapté).  Expérience dans la gestion de structures mobiles de taille équivalente.  Qualité des assurances et dispositifs de sécurité mis en place. |
| Délais & SAV | 30% | Capacité à intervenir dans le délai minimal d’un mois prévu par le CCTP.  Réactivité en cas de demande exceptionnelle ou urgente.  Flexibilité dans la planification (adaptation aux contraintes du maître d’ouvrage). |
| Environnement | 10% | Rationalisation des déplacements  Choix du carburant |

Au vu de ces critères, l’offre la mieux classée sera retenue.

Si une offre apparaît anormalement basse, l’IFPRA C-VL peut la rejeter par décision motivée, après avoir demandé par écrit les précisions qu’il juge opportun et vérifier les justifications fournies.

1. **Attribution**

Le candidat dont l’offre sera la mieux disante sera retenu. L’attributaire sera informé par courrier ou par échange dématérialisé. Il devra fournir impérativement les documents suivants :

* Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-FCS, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.
* Tous les six mois durant l’exécution de ce marché public, la pièce mentionnée aux articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail. Il s’agit de la liste nominative des salariés étrangers qu’il emploie et soumis à l’autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d’embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d’ordre du titre valant autorisation de travail.

Ces pièces sont exigées pour tout marché public d’un montant supérieur à 5 000 € HT (art. R.8222.1 du code du travail).

1. **Modalités de règlement**

Le règlement sera effectué par virement administratif, après service fait, dans les conditions et délais prévus par le Code de la Commande Publique et la réglementation relative à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Le délai global de paiement applicable est fixé à 30 jours. En cas de retard de paiement, le titulaire percevra une indemnité au taux des intérêts moratoires.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Toute facture transmise en dehors de ce portail sera rejetée.

Publication des factures sous Chorus pro :

Raison sociale : IFPRA C-VL

Identifiant Structure : 18450310000036

Code service : PROJETS

Pour tout renseignement concernant les factures, l’adresse et le contact du service de facturation sont les suivants :

IFPRA C-VL

2 rue du carbone

CS 80017

45072 ORLEANS Cedex 2

[ce.ifpra@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ifpra@ac-orleans-tours.fr)

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

1. **Modification de la dénomination du titulaire du marché**

En cas de modification de sa dénomination sociale après notification, le titulaire doit impérativement en informer l’acheteur par écrit et communiquer un extrait Kbis mentionnant ce changement, dans les plus brefs délais. Ce changement n’affectant pas la forme juridique du titulaire et n’entraînant pas la création d’une nouvelle personne morale, un avenant ne sera pas nécessaire.

1. **Confidentialité**

Le titulaire, le cas échéant le sous-traitant qui, à l’occasion de l’exécution du marché, ont connaissance d’informations ou reçoivent communication de documents et d’éléments de toute nature signalés comme présentant un caractère confidentiel et relatifs notamment aux moyens à mettre en œuvre pour son exécution au fonctionnement des services du titulaire ou du commanditaire, sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires afin d’éviter que ces informations, documents ou éléments, ne soit divulgués à un tiers qui n’a pas à en connaître.

Une partie ne peut demander la confidentialité d’information de documents ou d’éléments qu’elle a elle-même rendu publics.

Le commanditaire se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par le titulaire.

Le commanditaire pourra prononcer la résiliation immédiate du marché, sans indemnité en faveur du titulaire, en cas de violation du secret professionnel ou du secret des affaires ou de non-respect des dispositions précitées.

1. **Résiliation du marché**

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 38 à 45 du CCAG-FCS.

En cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne percevra aucune indemnisation.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-6 à

R. 2143-10 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

1. **Redressement ou liquidation judiciaire**

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

1. **Règlement des litiges**

En cas de litige, seul le Tribunal administratif d’Orléans est compétent en la matière.

Tribunal administratif d’Orléans

28 Rue de la Bretonnerie

45057 Orléans